

BAVELINCOURT  
BEAUCOURT-SUR-L'HALLUE  
BEHENCOURT  
CARDONNETTE  
COISY  
CONTAY  
FLESSELLES  
FREHENCOURT  
LA VICOIGNE  
MIRVAUX  
MOLLIENS-AU-BOIS  
MONTIGNY-SUR-L'HALLUE  
MONTONVILLERS  
NAOURS  
PIERREGOT  
PONT-NOYELLES  
QUERRIEU  
RAINNEVILLE  
RUBEMPRE  
SAINT-GRATIEN  
SAINT-VAST-EN-CHAUSSEE  
TALMAS  
VADENCOURT  
VAUX-EN-AMIENOIS  
VILLERS-BOCAGE  
WARGNIES



# SOMMAIRE

---

INTRODUCTION	p. 3
Question 1	p. 4
> De quelle offre de mobilité dispose-t-on dans Bocage-Hallue ?	
QUESTION 2	p. 14
> Comment les habitants du Bocage-Hallue se déplacent-ils ?	
ZOOM SUR... LES COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE TRANSPORT	p. 22
DES CLÉS POUR LE PROJET	p. 23
REGARDS D'ACTEURS	p. 24

## **Sources mobilisées :**

*Enquête déplacements grand territoire du Grand Amiénois 2009-2010 – Syndicat mixte du Grand Amiénois*

*Enquête cordon routière du Grand Amiénois 2010 – Syndicat mixte du Grand Amiénois*

*Fiches horaires des lignes de cars du Conseil général de la Somme*

*Trafics routiers - Conseil général de la Somme, DREAL Picardie*

*Comptes-rendus de réunion de l'étude de définition d'un parti d'aménagement pour la RN25 – DREAL*

*Diagnostic du schéma départemental cyclable – Conseil général de la Somme*

*Recensement de la population – INSEE*

*Production de l'atelier PLUI du 5 février 2014 sur la population, les modes de vie et la mobilité des habitants de Bocage-Hallue*

> Les profils thématiques sont les 1ers documents livrés aux élus dans la cadre du diagnostic territorial. Ils ont pour vocation de partager largement, jusqu'aux conseils municipaux, les grandes caractéristiques de Bocage-Hallue. Ils préparent ainsi le travail de synthèse nécessaire pour finaliser le diagnostic.

Transversale aux différents thèmes, cette synthèse aboutira à la sélection des enjeux territoriaux supports du futur projet d'aménagement et de développement durables.

# INTRODUCTION

---

## **Le déplacement n'est pas une fin en soi mais un moyen de réaliser diverses activités**

Étudier, travailler, se distraire, se soigner, faire des achats... : autant d'activités qui impliquent le plus souvent de se déplacer. Pouvoir se mouvoir quel que soit son âge, son statut social, son handicap, constitue donc un facteur essentiel d'autonomie et d'intégration dans la société.

## **De nombreux critères influencent nos modes de déplacements**

Prendre la voiture, les transports collectifs, marcher ou faire du vélo... : autant de choix conditionnés par de nombreux facteurs. Il peut s'agir de facteurs propres aux individus comme leur lieu de résidence, leurs lieux d'activités, leur(s) moyen(s) de locomotion, le prix et le temps qu'ils sont prêts à consacrer à leurs déplacements... Il peut également s'agir de facteurs relevant de choix de la collectivité comme l'offre en infrastructures et services de transport, la localisation relative des logements, emplois, équipements, services et arrêts de transport collectifs...

## **Les conditions de déplacements jouent sur la qualité de vie**

Les pratiques de mobilité, qui découlent des choix des individus et de la collectivité, influent sur la sécurité et le confort des déplacements de chacun. Elles ont également un impact sur l'animation et le dynamisme commercial des centres-villes et centres-bourgs, et jouent sur le cadre de vie de tous.

La prise en compte de la problématique de la mobilité dans le projet de territoire du Bocage-Hallue est donc essentielle pour « bien y vivre ».

*Ce profil thématique a pour objet de dresser un premier panorama de l'offre en mobilité à disposition dans Bocage-Hallue et d'apporter quelques éclairages sur les pratiques de mobilité des habitants.*

# 1. De quelle offre de mobilité dispose-t-on dans Bocage-Hallue ?

Bocage-Hallue dispose d'une offre de mobilité tournée essentiellement vers des **moyens de locomotion empruntant la route**.

constats et perspectives >

## Points noirs pour la circulation des engins agricoles perçus par les agriculteurs

Source : entretiens menés par la Chambre d'agriculture, premiers éléments qualitatifs à fin mai 2014

- > Les voiries communales ne sont pas adaptées à ce jour pour l'enlèvement des productions (pommes de terre, betteraves...) par camions à la ferme ou sur champs.
- > Quand une habitation principale avec un ménage est transformée en plusieurs logements locatifs, le parking des voitures n'est pas prévu...Il en résulte du stationnement gênant sur la voirie.
- > L'implantation de "haricots" au centre des voiries pour réduire la voie et ralentir les voitures, empêche les engins agricoles du type moissonneuse-batteuse, arracheuse de pommes de terre, ensileuse à maïs...de circuler (Cf. Contay).
- > Le trafic important de la RN 25 ne facilite pas la traversée d'engins agricoles.

## 1. Un réseau routier orienté vers Amiens

**6 axes** principaux traversent Bocage-Hallue et **convergent vers l'agglomération** : la **RN25 et la RD929** qui supportent, en 2012, les trafics respectifs de **12500 et 9500** véhicules par jour en moyenne (dont respectivement 1400 et 760 poids-lourds), et les **RD12, RD933, RD11 et RD919** fréquentées par **3000 à 6000** véhicules par jour. À l'approche de l'agglomération amiénoise, ces axes se chargent progressivement des échanges entre les communes traversées et l'agglomération. Le trafic de **transit** emprunte principalement la **RN25 et la RD929**. Les autres voies ont une vocation de desserte locale. Sur l'ensemble de ces axes, le trafic total a peu augmenté entre 1995 et 2012 (+0,8%) mais la RD11 et la RD12 supportent 600 à 700 véhicules de plus par jour, et la RD929, 1200 de moins.

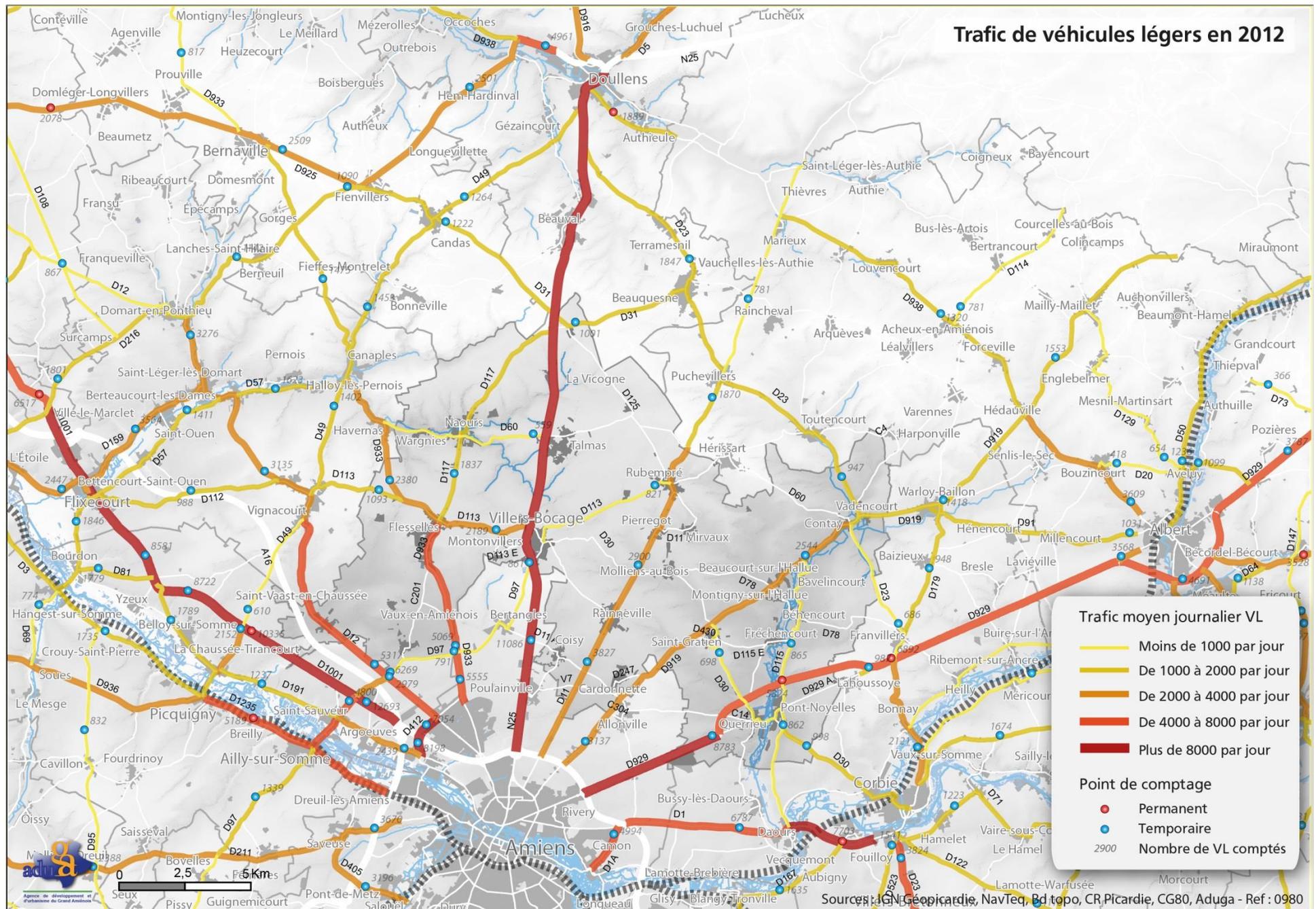
Les autres axes, transversaux, enregistrent un trafic relativement faible, inférieur à 2000 véhicules, excepté entre Halloy-lès-Pernois et Villers-Bocage . **Il n'apparaît pas d'axe structurant Est-Ouest.**

La **DREAL** a réalisé une **étude de définition d'un parti d'aménagement pour la RN25** entre Amiens et Arras et la requalification de l'échangeur nord d'Amiens en 2013 et 2014. Cette étude s'inscrit dans le cadre de la préparation du programme de modernisation des itinéraires qui sera mis en travaux entre 2015 et 2019. Les résultats de cette étude devraient être présentés aux élus en 2014. L'étude met en évidence la présence de **véhicules lents accédant aux coopératives agricoles de Beauval et Poulainville** pendant la campagne de pommes de terre et de betteraves en septembre et octobre. Par ailleurs, plusieurs **carrefours** posent des **problèmes de sécurité** :

- à Villers-Bocage, avec la rue de l'Équipée et à Talmas, avec la rue Frédéric Paque : danger au regard des vitesses pratiquées et manque de visibilité pour le tourne-à-gauche vers Amiens liée à obstacle
- le cédez le passage au sud de La Vicogne : carrefour atypique pour une route de type R80
- le carrefour RN25-RD117 au PR25+380 : pas d'aménagement.

De 2008 à 2012, **33 accidents se sont produits sur les routes de Bocage-Hallue - principalement sur les radiales convergeant vers l'agglomération** - dont 72 % en dehors des agglomérations et 94% hors intersection. Ils ont occasionné 6 tués, 36 blessés dont 29 hospitalisés. 2 accidents ont impliqué des piétons (1 blessé léger et 1 blessé hospitalisé), 9 accidents ont impliqué des deux-roues motorisés causant la mort de 3 usagers de ce moyen de déplacement et l'hospitalisation de 7 autres. À titre de comparaison, en Picardie, les motocyclistes représentent 20% des tués.

# Trafic de véhicules légers en 2012



## Points de vue d'élus sur l'offre de mobilité pour les jeunes

Source : fiches remises lors de l'atelier « Population, mobilité et modes de vie » du 5 février 2014

- > Cardonnette : « Les jeunes qui veulent se rendre à Amiens utilisent le bus de la métropole qui dessert Allonville [à environ 2 km]. »
- > Fréchencourt : « La population des moins de 18 ans est assez importante dans notre commune. Elle manque de mobilité pour se rendre aux équipements de loisirs mais aussi au lycée. »
- > Montonvillers : « Les jeunes vont parfois à pied jusque Villers-Bocage [2 km en campagne], nous ne disposons d'aucune offre de transport collectif. »

## 2. Peu d'aménagements cyclables pour les déplacements quotidiens

Il n'existe pas d'aménagements cyclables pour les déplacements quotidiens dans Bocage-Hallue, excepté une bande cyclable entre Querrieu et Pont-Noyelles.

Le conseil général de la Somme élabore un schéma départemental cyclable. Le diagnostic de ce schéma identifie les relations à fort potentiel entre les pôles de services du département et les communes situées à moins de 5km, en fonction de la topographie, des pratiques des actifs et scolaires. Dans Bocage-Hallue, cela concerne les relations entre Villers-Bocage et, en premier lieu, Flesselles et Talmas, mais aussi Montonvillers, Rainneville et Naours sur lesquelles il n'y a pas de projet d'aménagement cyclable connu à ce jour.

## 3. Une voie ferrée inactive : une opportunité pour aménager une Véloroute Voie Verte

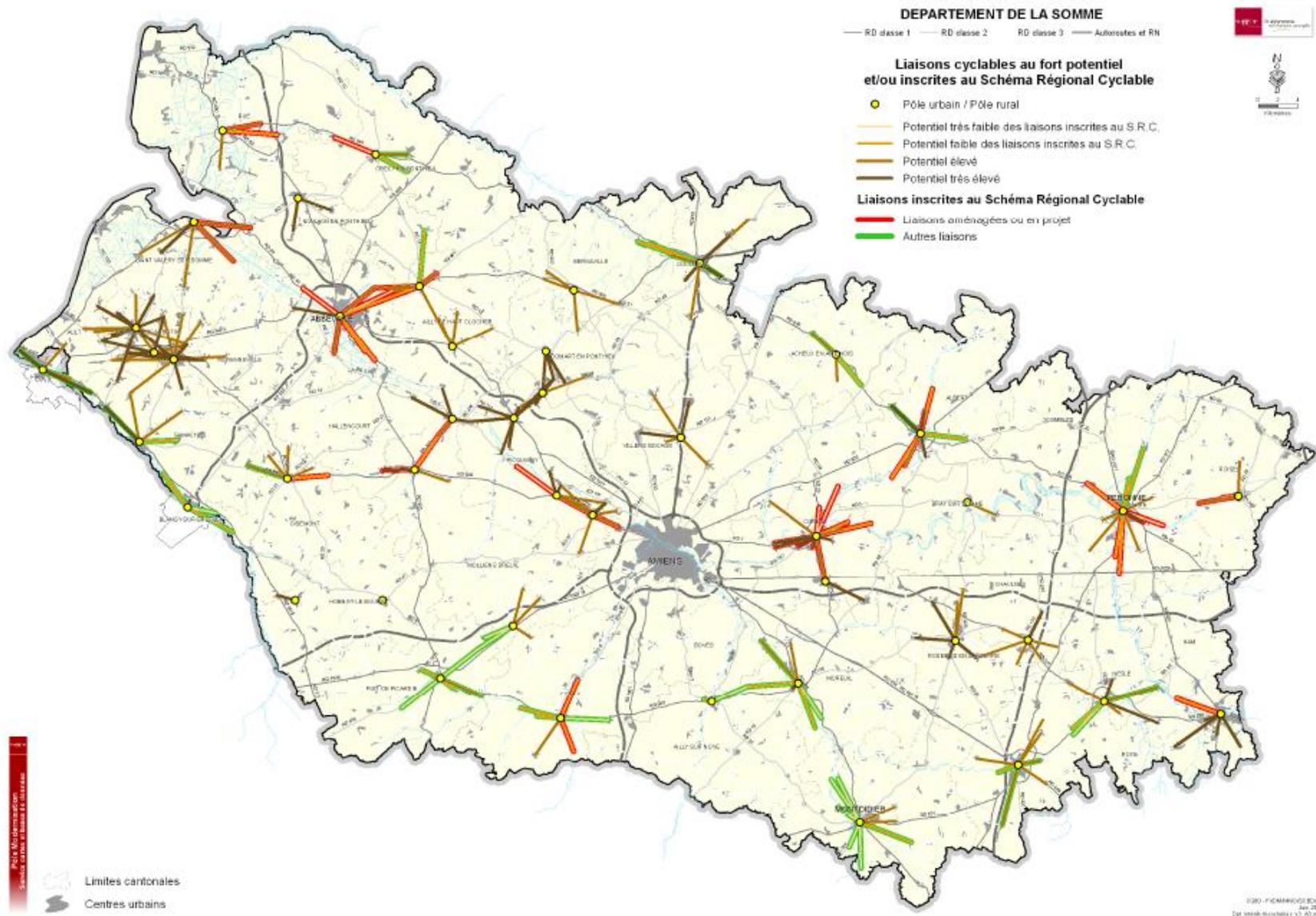
Bocage-Hallue est traversé par l'ancienne **voie ferrée Amiens-Doullens**, aujourd'hui **inactive**. La réactivation d'un trafic ferroviaire de voyageurs n'est pas d'actualité. **La région a inscrit un projet de Véloroute Voie Verte entre Amiens et Lille** empruntant cet itinéraire et **va relancer, en 2014, les réflexions sur ce projet**, dans le cadre du bilan de sa politique vélo et de la définition de nouvelles orientations.

## 4. Des lignes d'autocar principalement fréquentées par les scolaires mais ouvertes à tous

**6 lignes régulières du réseau trans'80 desservent toutes les communes** du Bocage Hallue sauf Montonvillers, **du lundi au samedi**. Toutes sont en relation avec Amiens. En complément, la ligne 25 permet aux habitants de Naours et Wagnies de se rendre au marché de Doullens le jeudi. Ces lignes sont **ouvertes à tous les publics** : scolaires, voyageurs occasionnels, actifs, mais sont principalement fréquentées par une clientèle non motorisée, scolaire ou occasionnelle.

**La couverture en points d'arrêt est presque totale mais la desserte de ces points est très variable:**

- **10 communes sont desservies 1 à 2 fois par jour et par sens** par des lignes à vocation essentiellement scolaire, compte tenu de leurs horaires ; les mercredis et samedis, un départ dans chaque sens permet de passer la matinée ou l'après-midi à Amiens;
- **12 communes le sont 3 à 6 fois** par jour et par sens par des lignes, orientées vers Amiens, pouvant être fréquentées également par des actifs ou occasionnels, la possibilité étant offerte de passer une demi-journée à Amiens tous les jours;
- **et 3 (Villers-Bocage, Talmas et La Vicogne) le sont 10 à 12 fois** par jour par sens, par **la ligne 22**, première ligne du réseau d'autocars de la Somme en termes d'offre et de fréquentation. Ses horaires peuvent satisfaire des actifs travaillant dans le Doullennais ou l'Amiénois. Au regard du trafic routier sur la RN25 et de la faible fréquentation des arrêts de Bocage-Hallue (moins d'une montée par arrêt par car en moyenne), elle présente un **potentiel de développement important**.



### Points de vue d'élus sur l'offre de transports collectifs

Source : fiches remises lors de l'atelier « Population, mobilité et modes de vie » du 5 février 2014

- > Coisy : « L'offre d'autocar ne permet pas de réaliser un aller-retour vers Amiens dans un temps limité. Elle ne permet pas les liaisons transversales à la CCBH vers Villers-Bocage. »
- > Montigny-sur-l'Hallue : « Je ne connais personne qui utilise les autocars Trans80. »

Les 12-25 ans bénéficient d'un tarif à 1€ le trajet les mercredis et samedis après-midi et pendant toutes les vacances. Pour les adultes, l'aller-retour coûte de 2,70 à 7,20 € selon la commune de départ. Avec la prise en charge à hauteur de 50% de l'abonnement par l'employeur, un actif débourse, selon la distance à parcourir, 39,60 à 52,80€ par mois, pour se rendre au travail en car, soit, au plus, 1,22 € le trajet.

Depuis 2009, le Conseil général de la Somme mène des actions pour faire connaître son réseau et le rendre plus attractif : adoption d'une charte graphique et d'un nom de réseau « trans'80 », édition de fiches horaires plus lisibles, création d'un site Internet dédié [www.trans80.fr](http://www.trans80.fr) et d'une application pour mobiles, matérialisation progressive des arrêts de car, équipement de certains cars d'une livrée trans'80... Depuis l'été 2013, l'offre est étoffée durant l'été pour satisfaire les besoins des travailleurs. Le Conseil général va se lancer en 2015 dans l'élaboration d'un schéma départemental de mobilité qui servira à établir l'offre trans'80 à compter de 2019. D'ici là, le réseau ne connaîtra que des modifications à la marge.

Concernant l'accessibilité des lignes régulières aux personnes à mobilité réduite, les cars seront tous équipés d'annonces visuelles et sonores à la fin de l'été 2014. Ils ne permettent pas d'accueillir de personnes en fauteuil roulant. Des décrets à venir devraient préciser les modalités de mise en accessibilité des réseaux interurbains, dont l'échéance (13/02/2015) devrait être repoussée.

### Lignes de cars desservant Bocage-Hallue en semaine scolaire en 2013-2014

Source : fiches horaires du réseau trans'80

\* : dessertes concernant les communes du Bocage-Hallue uniquement (hors mercredis et samedis)

N°	Relation	Jours de circulation	Arrivées au pôle le plus important (souligné)		Départs du pôle le plus important (souligné)		Continuité du service pendant les petites vacances
			Nombre*	Amplitude horaire	Nombre*	Amplitude horaire	
22	Doullens – <u>Amiens</u>	Du Lundi au Samedi	10	7h10 – 18h51	12	7h15 – 19h20	Oui
27	Vignacourt – <u>Amiens</u>	Du Lundi au Samedi	6	7h35 – 13h45	3 (+3 les LMJV)	12h45 – 18h30	Partielle
56	Havernas – <u>Amiens</u>	Du Lundi au Samedi	6	7h35 – 13h45	3	12h45 – 18h30	Partielle
36	Albert – Franvillers – <u>Amiens</u>	Du Lundi au Samedi	3	7h30 – 9h45	4	12h00 – 18h35	Oui
23	Doullens – Beauquesne – <u>Amiens</u>	Du Lundi au Samedi	2	7h30 – 8h20	1	18h30	Partielle
34	Authie – <u>Amiens</u>	Du Lundi au Samedi	1	7h35	1	18h30	Oui
25	Naours – <u>Doullens</u>	Le jeudi (marché)	1	10h10	1	12h10	Oui

# Offre de transports collectifs en 2014

## Lignes de car

### Quotidiennes

- 10 à 12 allers-retours/j
- 3 à 6 allers-retours/j
- 1 à 2 allers-retours/j

### Occasionnelles

- 1 aller-retour/j

### Autres

- Arrêts
- Autres lignes hors CCBH
- Lignes bus urbain AMETIS
- CCBH

## Trains

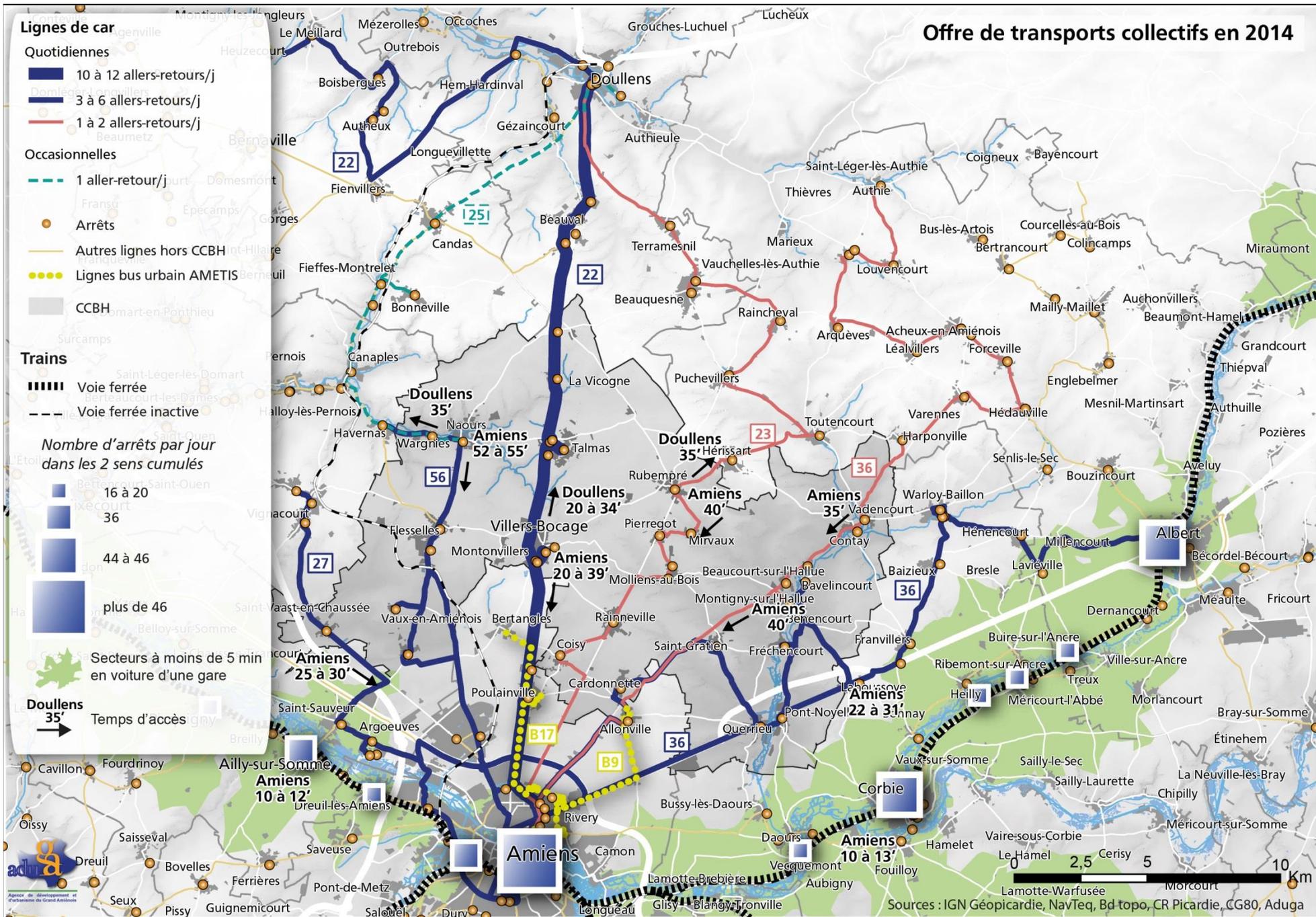
- Voie ferrée
- Voie ferrée inactive

### Nombre d'arrêts par jour dans les 2 sens cumulés

- 16 à 20
- 36
- 44 à 46
- plus de 46

Secteurs à moins de 5 min en voiture d'une gare

**Doullens 35'**  
→ Temps d'accès



### Points de vue d'élus sur la mobilité des personnes âgées

Source : fiches remises lors de l'atelier « Population, mobilité et modes de vie » du 5 février 2014

- > Pierregot : « Les personnes à mobilité réduite comptent sur leurs enfants ou les services sociaux pour se rendre chez le médecin ou faire leurs provisions. »
- > Molliens-au-Bois : « Les difficultés de déplacements concernent essentiellement les aînés n'ayant pas le permis. »
- > Rubempré : « Pour les plus âgés, aller jusqu'à Villers pour les courses est parfois compliqué. Le covoiturage se fait parfois au sein du club du 3<sup>ème</sup> âge. »

## 4. Des ménages plus équipés en voiture et en vélos que la moyenne

Parmi les intercommunalités du Grand Amiénois, Bocage-Hallue est celle dont les ménages sont les plus équipés en voiture et en vélo.

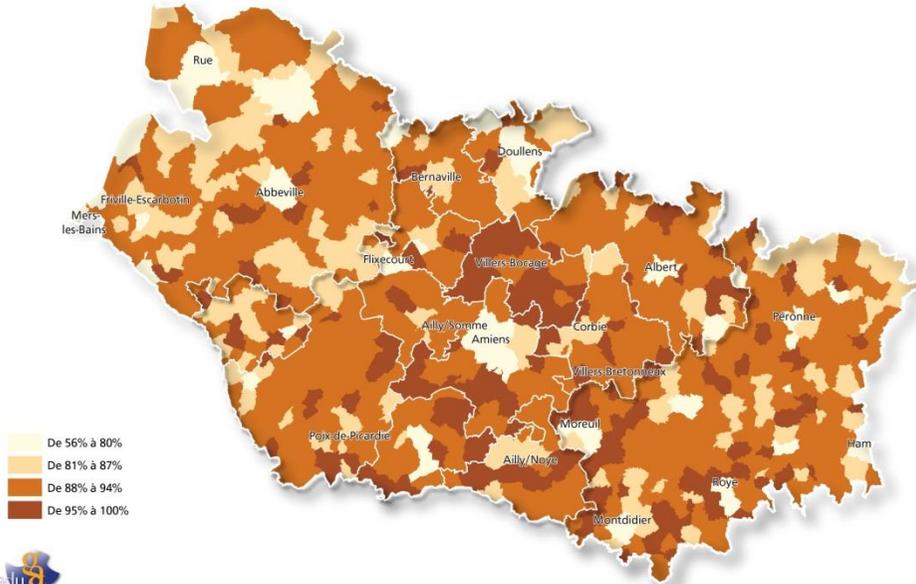
**En 2010, 97% des ménages** de Bocage-Hallue disposent **d'au moins une voiture**, contre 91% des ménages du Grand Amiénois hors Amiens Métropole. On compte en moyenne 1,8 voiture par ménage (contre 1,6 pour le pays hors agglomération), soit au total **9 360 voitures**. Les personnes composant les près de **150 ménages sans voiture** sont le plus souvent des **personnes vivant seules, et/ou âgées de plus de 60 ans, et/ou des femmes**.

À l'échelle communale, la plupart des communes comptent au moins 94% de leurs ménages équipés en voiture, excepté Villers-Bocage et 2 communes qui comptent 33 à 82 ménages (Vadencourt et Fréchencourt) [source : INSEE].

**84% des ménages** du Bernavillois disposent **d'au moins un vélo** en état de marche, contre 73% des ménages du Grand Amiénois hors Amiens Métropole. On compte en moyenne 2,37 vélos par ménage (contre 1,91 en moyenne), soit au total **12 360 vélos**.

Ces taux d'équipement les plus élevés du Grand Amiénois sont corrélés au revenu moyen : 42 669 € en 2011, (revenus déclarés avant redistribution), le plus élevé des EPCI du Grand Amiénois, 40% supérieur à l'EPCI au revenu moyen le plus faible (Doullennais). Mais 1 ménage sur 10 a un revenu fiscal inférieur à 15 856 €.

Seulement 8% des habitants de Bocage-Hallue âgés de 18 ans et plus n'ont pas le permis, contre 12% dans le Grand Amiénois hors Amiens Métropole. C'est l'intercommunalité dans laquelle ce taux est le plus faible. Hommes et femmes ne sont pas égaux sur ce plan puisque **10% des femmes ne savent pas conduire** pour 3% des hommes seulement.



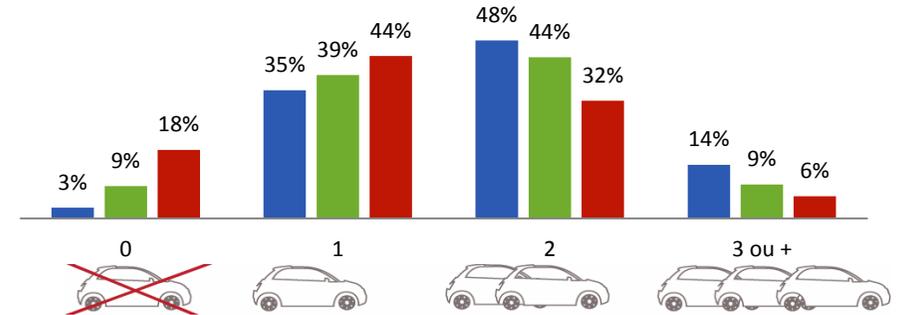
0 20 Kilomètres

Sources : INSEE-PP 2010 - IGN Géoparcadie - Aduga - Ref : 0981

## Combien de ménages disposent de combien de voitures ?

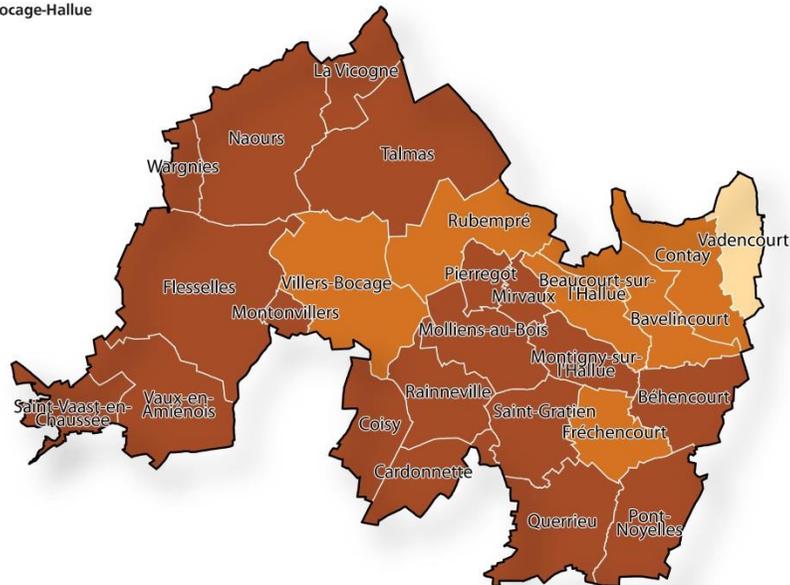
Source : EDGT du Grand Amiénois 2010

- CC du Bocage et de l'Hallue
- Grand Amiénois hors Amiens Métropole
- Grand Amiénois



*Lecture : 35% des ménages du Bocage-Hallue disposent d'une voiture, 48% de 2 voitures, 14 % de 3 vélos ou plus.*

## Bocage-Hallue

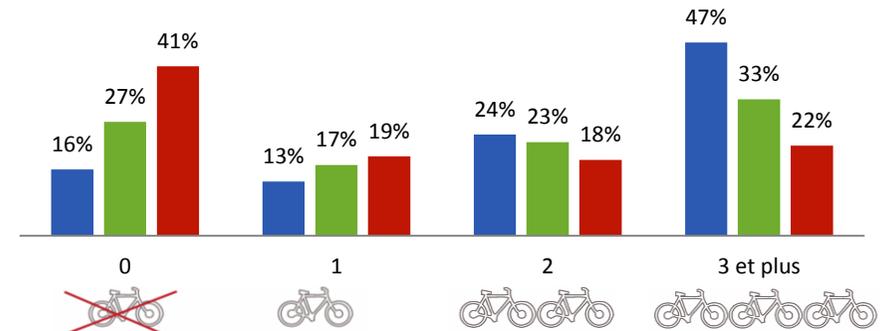


Sources : INSEE-PP 2010 - IGN Géoparcadie - Aduga - Ref : 0981

## Combien de ménages disposent de combien de vélos ?

Source : EDGT du Grand Amiénois 2010

- CC du Bocage et de l'Hallue
- Grand Amiénois hors Amiens Métropole
- Grand Amiénois



*Lecture : 13% des ménages du Bocage-Hallue disposent d'un vélo, 24% de 2 vélos, 47 % de 3 vélos ou plus.*

## Points de vue d'élus sur le covoiturage

Source : fiches remises lors de l'atelier « Population, mobilité et modes de vie » du 5 février 2014

- > Rainneville : « Peu de difficultés de mobilité. Le covoiturage est parfois pratiqué et la CSP supérieure à la moyenne départementale est largement motorisée. »
- > Fréchencourt : « Les 30-60 ans travaillent la plupart sur Amiens, ils se déplacent en voiture et s'organisent parfois en covoiturage. »



## 5. Le covoiturage : une nouvelle offre de mobilité dans le Grand Amiénois

Depuis 2010, le pays des Trois Vallées, voisin du Grand Amiénois, réalise des actions en faveur du covoiturage, avec le soutien de la région Picardie et de l'ADEME : création d'une plateforme gratuite de covoiturage [www.roulezco.fr](http://www.roulezco.fr), parkings de covoiturage, communication... L'objectif est de faciliter la mise en relation entre conducteurs et passagers désireux de partager leur trajet.

En juin 2013, le syndicat mixte du Pays du Grand Amiénois a adhéré à cette démarche afin de mutualiser les moyens techniques, financiers et de communication. Ce partenariat comprend la promotion de la plateforme auprès des personnes qui fréquentent le Grand Amiénois, en s'appuyant notamment sur les intercommunalités et communes pour relayer l'information, la refonte du site Internet et son adaptation pour Smartphones et tablettes, ainsi que le développement de parkings de covoiturage avec une signalétique harmonisée. La communauté de communes du Sud-ouest amiénois a été la première à se lancer dans la matérialisation de parkings de covoiturage. Elle a installé 2 panneaux : l'un à Airaines, l'autre à Molliens-Dreuil.

12 autres sont à venir dans la CCSOA et Amiens Métropole.

### Parkings de covoiturage : où les implanter ?

- > sur des places de stationnement existantes non saturées, si possible déjà utilisées comme point de rendez-vous pour du covoiturage;
- > à proximité immédiate des axes de circulation utilisés au quotidien par les actifs ou à proximité de gares ou d'arrêts de lignes de car performantes pour du rabattement sur le car ou le train;
- > en des lieux facilement identifiables (mairie, église, supermarché...);
- > sur des emplacements communaux ou des parkings de centres commerciaux ou d'entreprises privées dans le cadre d'une convention de partenariat entre le syndicat mixte du pays du Grand Amiénois, l'intercommunalité et l'entreprise concernés;
- > dans des lieux sûrs pour les véhicules : éclairés, visibles depuis une route fréquentée, proche d'habitations ou de commerces;
- > dans des lieux sécurisés et confortables : présence éventuelle d'un abri contre les intempéries, revêtement de qualité au sol, possibilité de monter ou descendre du véhicule sans craindre d'être accroché par un autre véhicule.

roulezco  
le covoiturage malin

ADRIEN PICARDIE

MODE D'EMPLOI | COVOITURAGE ? | INFOS | OUTILS | TOURISME

Départ

Destination

Rechercher

Recherche avancée

CONDUCTEUR  
Déposez votre trajet

PASSAGER  
Recherchez un trajet

CARTOGRAPHIE

AUTRES TRANSPORTS

DIAPORAMA

Les dernières offres

	Départ	Destination	Date	Heure
	Amiens	Boulogne sur mer	Régulier	
	CAYEUX SUR MER	ABBEVILLE	Régulier	
	AILLY SUR NOYE	Amiens	Régulier	
	ABBEVILLE	MERS LES BAINS	Régulier	
	AMIENS	GRANDVILLIERS	Régulier	

FAQ

Prix du covoiturage

Contact

Parkings de covoiturage

Navette Baie Mobile, c'est reparti!  
Tous les week-ends des ponts d'avril à novembre, laissez votre voiture au parking et prenez la navette pour vous déplacer en baie.

[Toutes les actualités](#)

Lire la suite

Mentions légales - Plan du site - Une solution Covivo, spécialiste en écomobilité

## L'essentiel

**Un réseau routier** tourné vers Amiens, sans axe est-ouest structurant

**25 communes** sur 26 desservies par **7 lignes de car** aux fréquences diverses : des lignes fréquentées surtout par les **scolaires et voyageurs occasionnels** mais **ouvertes à tous**. Un **potentiel** de développement sur la **ligne 22 – Amiens-Doullens**, première ligne du réseau en termes de desserte et de fréquentation.

**3% de ménages sans voiture (~150)**, le plus souvent des **personnes** vivant **seules**, et/ou **âgées** de plus de 60 ans, et/ou **des femmes**.

**84% de ménages** équipés **en vélo** mais un territoire peu doté en **aménagements cyclables**

**Le covoiturage : une nouvelle offre** de mobilité dans le Grand Amiénois;

## 2. Comment les habitants du Bocage-Hallue se déplacent-ils ?

### préambule >

Ce chapitre fournit quelques clés de connaissance sur les pratiques de déplacements des habitants du Bocage-Hallue. Où se déplacent-ils ? Pour quoi faire ? Avec quels moyens de locomotion ?

Ces données sont issues de l'**enquête déplacements grand territoire (EDGT) du Grand Amiénois** réalisée d'octobre 2009 à mars 2010 auprès d'un échantillon d'habitants âgés de 5 ans ou plus du Grand Amiénois sur leurs pratiques de déplacements quotidiennes. Le cœur de l'enquête consistait à recenser, auprès de chaque personne interrogée, l'ensemble des déplacements effectués la veille. Après redressement des résultats, cela permet de **reconstituer les pratiques de déplacements des habitants du Grand Amiénois âgés de 5 ans ou plus, un jour de semaine (lundi-vendredi) hors vacances scolaires et jours fériés.**

### constats et perspectives >

#### 1. Chaque jour, en moyenne 1 personne sur 10 ne sort pas de chez elle

Un jour moyen de semaine, en 2010, les **12 800 habitants** du Bocage-Hallue âgés de 5 ans et plus effectuent **42 500 déplacements** ayant pour origine et/ou destination le Grand Amiénois.

**13% des habitants ne quittent pas leur domicile au cours d'un jour de semaine.** Ce sont le plus souvent des personnes de plus de 64 ans / des femmes / des retraités / des personnes ayant le permis de conduire. Ces personnes non mobiles un jour moyen sont, en proportion, aussi nombreuses que dans les autres communautés de communes du Grand Amiénois.

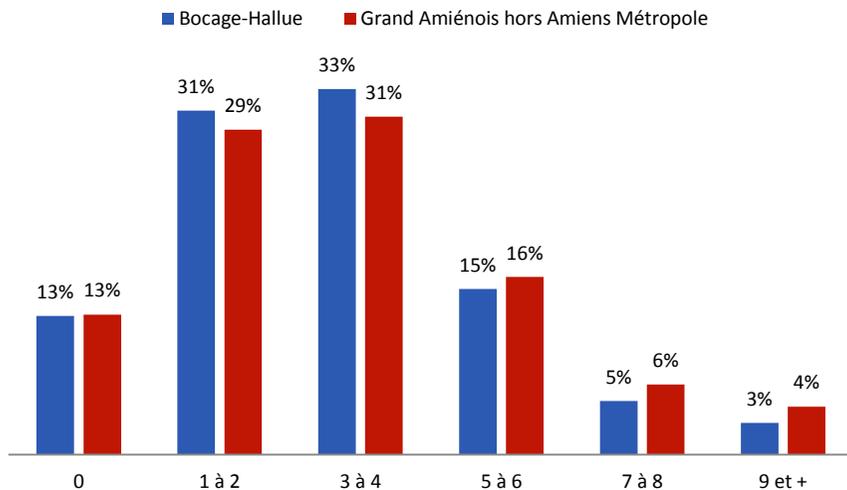
#### 2. Des habitants attirés par l'agglomération amiénoise

Comparés aux habitants des autres communautés de communes du Grand Amiénois, ceux du Bocage-Hallue sont **moins nombreux à rester dans leur intercommunalité de résidence** (38% contre 52%). La plupart évoluent au sein du Grand Amiénois (59%). **L'agglomération amiénoise** exerce une **forte attraction** sur l'ensemble des habitants puisque **48%** d'entre eux (soit près de 5700!) y réalisent une activité un jour de semaine, contre 29% pour les habitants du Grand Amiénois hors agglomération.

Les habitants du Bocage-Hallue sont en proportion **autant à quitter le Grand Amiénois** pour réaliser leurs activités (4%). Les  $\frac{3}{4}$  de ceux qui franchissent les limites du pays amiénois réalisent aussi une activité dans l'agglomération.

## Combien d'habitants se déplacent combien de fois par jour ?

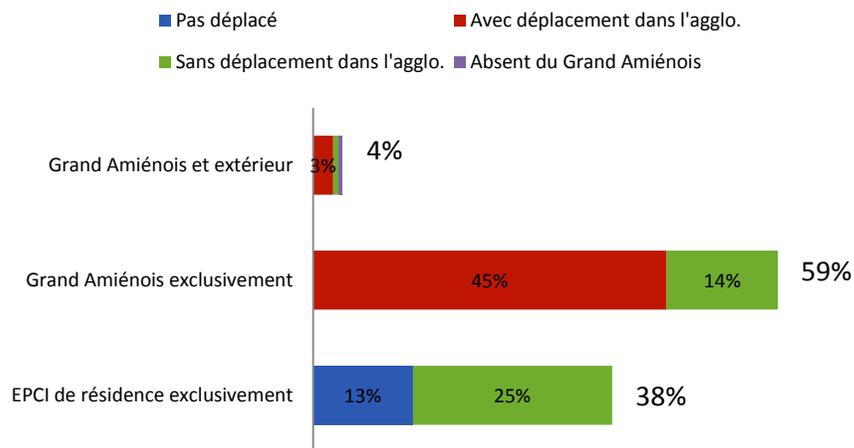
Source : EDGT du Grand Amiénois 2010



*Lecture :* Un jour de semaine, 31% des habitants de Bocage-Hallue effectuent 1 à 2 déplacements par jour, 33%, 3 à 4, 23% plus de 4. 13% restent chez eux.

## Combien d'habitants du Bocage-Hallue fréquentent quels secteurs un jour moyen de semaine ?

Source : EDGT du Grand Amiénois 2010



*Lecture :* Un jour de semaine, 38% des habitants du Bocage-Hallue fréquentent exclusivement leur territoire de résidence (13% ne se déplacent pas, 25% se déplacent uniquement dans le Bocage-Hallue)...

## Quelques notions pour comprendre les résultats de l'enquête déplacements du Grand Amiénois...

### > Déplacement

Action de se rendre d'un lieu à un autre pour y réaliser une activité, en utilisant un ou plusieurs moyens de locomotion sur la voie publique.

Dans l'enquête, un déplacement est caractérisé par un lieu, un horaire et une activité à chacune de ses extrémités (origine et destination), ainsi que par le moyen de transport principal utilisé. Seuls les déplacements ayant au moins une extrémité dans le Grand Amiénois ont été recensés. Par conséquent, les déplacements réalisés intégralement à l'extérieur du Grand Amiénois n'ont pas été comptabilisés.

### > Moyen de locomotion (ou mode de transport ou mode de déplacement)

Marche, vélo, voiture – que l'on soit conducteur ou passager – bus urbain, autocar interurbain, train, transport scolaire ou d'entreprise, taxi, vélomoteur, cyclomoteur, moto, poids-lourds, véhicule utilitaire, tracteur...

Si plusieurs moyens de locomotion autres que la marche ont été utilisés au cours d'un même déplacement, le moyen de transport principal est le plus lourd.

### > Part modale ou part de marché d'un moyen de locomotion

Nombre de déplacements réalisés avec un moyen de locomotion donné rapporté au nombre total de déplacements.



### Exemple de déplacements d'une personne :

Dans le cas ci-contre, la personne qui se rend au travail et qui, sur le chemin du retour, fait un achat réalise au total 3 déplacements :

- le 1<sup>er</sup> : domicile – travail,
- le 2<sup>ème</sup> : travail – achat,
- le 3<sup>ème</sup> : achat domicile.

Pour chaque déplacement, elle utilise un ou plusieurs moyens de locomotion. Dans le premier déplacement, le moyen de transport principal est le car.

*\*Achats : achats en petit et moyen commerce, marché couvert ou de plein vent, centre commercial, grand magasin, super ou hypermarché*

*\*\*Loisirs : activités sportives, culturelles, promenade, lèche-vitrine, restauration, visite à parent ou ami*

*\*\*\*Démarches : démarche administrative, recherche d'emploi, consultation médicale*

### 3. Des déplacements essentiellement dans Bocage-Hallue et en lien avec l'agglomération amiénoise

Si on s'intéresse maintenant aux déplacements des habitants du Bocage-Hallue, tous moyens de locomotion confondus, seulement un peu moins de la moitié sont effectués dans leur intercommunalité de résidence, contre 40 à 78% pour les habitants des autres communautés de communes du Grand Amiénois hors Amiens Métropole.

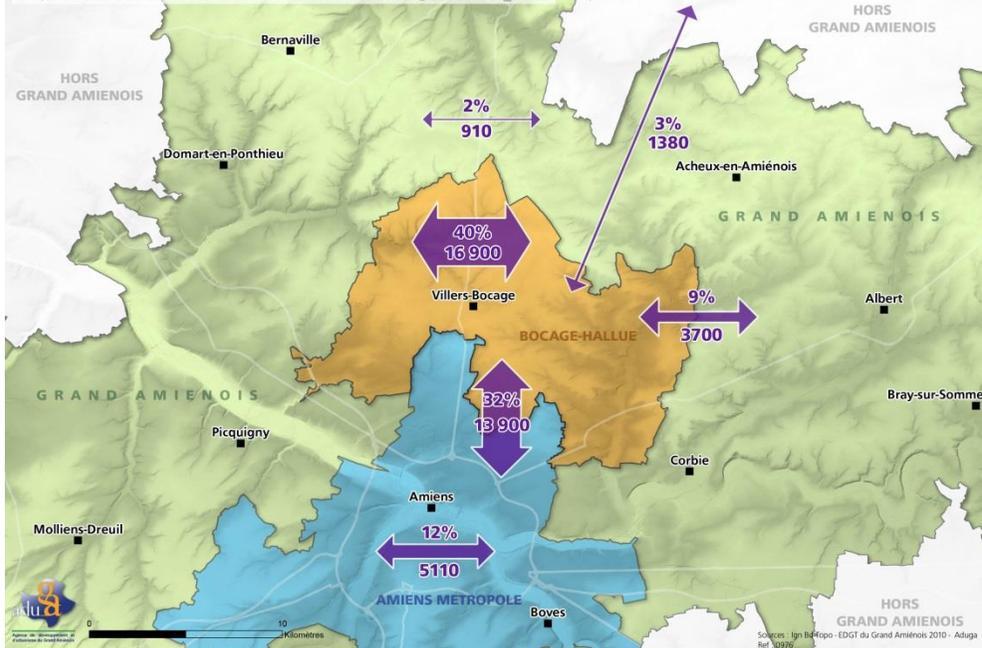
Ceci souligne la **faible autonomie du Bocage-Hallue**, tant du point de vue des emplois que des services, et s'explique par **l'influence de l'agglomération amiénoise toute proche** : 32 % des déplacements se font entre le Bocage-Hallue et Amiens Métropole et 12% au sein de l'agglomération. Le reste du Grand Amiénois, principalement le Val de Somme et le pays du Coquelicot, attire également les résidents de l'intercommunalité puisque 9% des déplacements y sont liés.

### 4. Le centre-ville d'Amiens : un secteur fréquenté régulièrement pour d'autres motifs que le travail ou les études par 6 habitants sur 10 du Bocage-Hallue

Si peu d'habitants du Bocage-Hallue fréquentent quotidiennement le centre-ville d'Amiens, du lundi au samedi, pour d'autres motifs que le travail ou les études, 59% s'y rendent au moins une fois par mois. Ils sont proportionnellement plus nombreux que les habitants du Grand Amiénois hors Amiens Métropole et la fréquence de leur visite est bien plus élevée.

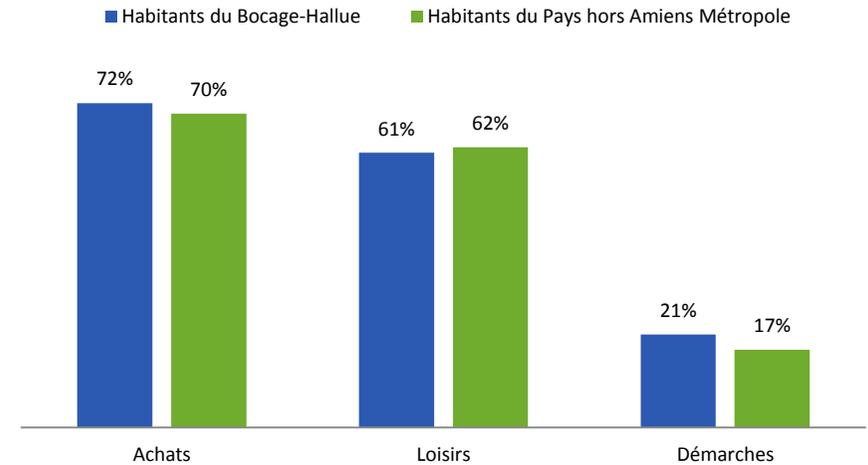
Les **loisirs et les achats** sont les **motifs de fréquentation du centre-ville privilégiés**, loin devant les démarches qui sont néanmoins un motif plus cité que la moyenne des habitants du Grand Amiénois hors agglomération.

### Répartition des déplacements des habitants du Bocage-Hallue en 2010



### Combien d'habitants fréquentant régulièrement le centre-ville d'Amiens s'y rendent pour les motifs achats, loisirs et démarches ?

Source : EDGT du Grand Amiénois

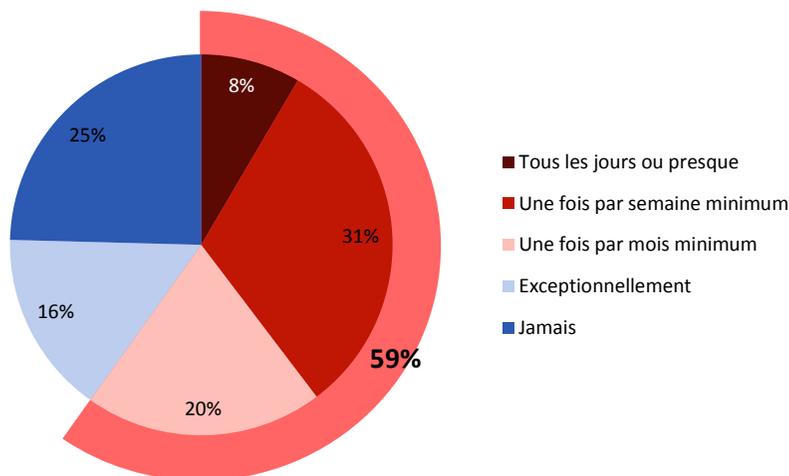


*Lecture : 72% des habitants du Bocage-Hallue fréquentant le centre-ville d'Amiens au moins une fois par mois, pour d'autres motifs que travailler ou étudier, s'y rendent pour faire des achats.*

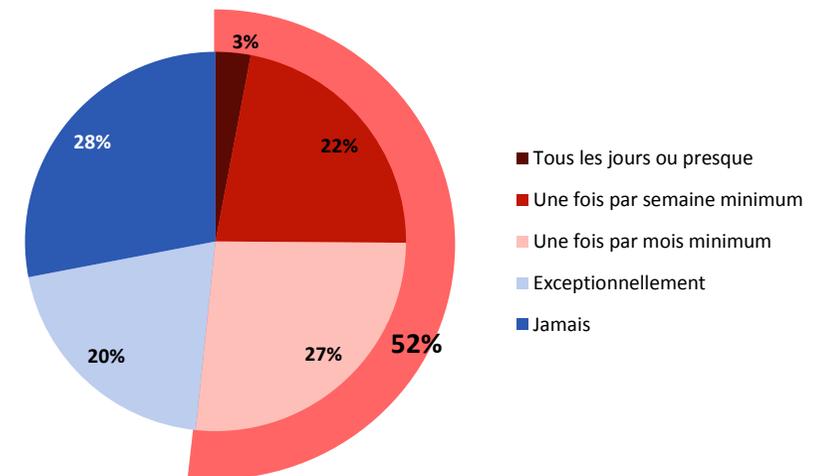
### Combien d'habitants se rendent dans le centre-ville d'Amiens à quelle fréquence (pour d'autres motifs que travailler ou étudier)?

Source : EDGT du Grand Amiénois 2010

#### Habitants du Bocage-Hallue



#### Habitants du Grand Amiénois hors Amiens Métropole



*Lecture : 8% des habitants du Bocage-Hallue se rendent tous les jours ou presque dans le centre-ville d'Amiens pour d'autres motifs que travailler ou étudier.*

*Lecture : 3% des habitants du Grand Amiénois hors Amiens Métropole se rendent tous les jours ou presque dans le centre-ville d'Amiens pour d'autres motifs que travailler ou étudier.*

**Exemple d'un programme de déplacements sur une journée d'un habitant de Bocage-Hallue, employé, de 39 ans, travaillant dans l'agglomération amiénoise**

1. Domicile > Accompagner quelqu'un (Bocage-Hallue) – en voiture
2. Déposer quelqu'un (Bocage-Hallue) > Travail sur le lieu d'emploi déclaré (Amiens) – en voiture
3. Travail sur le lieu d'emploi déclaré (Amiens) > Achats en petit et moyen commerce (Amiens) – à pied
4. Achats en petit et moyen commerce > Achats en petit et moyen commerce (Amiens) – à pied
5. Achats en petit et moyen commerce > Travail sur le lieu d'emploi déclaré (Amiens) – à pied
6. Travail sur le lieu d'emploi déclaré (Amiens) > Aller chercher quelqu'un (Bocage-Hallue) – en voiture
7. Emmener quelqu'un > Domicile – en voiture

=> Cet homme a effectué 7 déplacements au cours de la journée. Pour réaliser ses activités successives, il a parcouru 40 km, passé 1h23 à se déplacer, consommé l'équivalent de 2,3 l de gazole et dépensé près de 3€ en carburant.

## 5. Des déplacements principalement motivés par le travail et les loisirs

Comme dans le Grand Amiénois hors Amiens Métropole, travailler motive le plus de mouvements : **14 % des déplacements** sont à destination du lieu de travail. Cela peut paraître peu, mais si on ajoute à cela les déplacements au départ du travail, 25% des déplacements ont une origine ou une destination au travail. Les habitants du Bocage-Hallue effectuent proportionnellement **plus de déplacements pour les loisirs, activités sportives, culturelles ou associatives et les achats** que les habitants du Grand Amiénois hors Amiens Métropole. Ce type de déplacements arrive en 2<sup>ème</sup> position des motifs de destination des déplacements (13%) alors que dans le reste du Grand Amiénois, il occupe la 4<sup>ème</sup> place. 12% des déplacements sont motivés par le fait d'accompagner ou d'aller chercher quelqu'un : on se déplace, non pas pour soi, mais pour quelqu'un d'autre. Le plus souvent, il s'agit **d'accompagner ou d'aller chercher un enfant sur son lieu d'études ou à la crèche**. Ce type de déplacement est, en proportion, plus présent que dans le reste du Grand Amiénois hors agglomération.

## 6. Le domicile : lieu de départ ou de destination pour 8 déplacements sur 10

Par rapport aux habitants du Grand Amiénois hors Amiens Métropole, ceux du Bocage-Hallue effectuent un peu moins de déplacements au départ ou à destination de leur domicile (76% contre 78%) et plus de déplacements entre des lieux d'activités autres que le travail, les études ou le domicile.

## 7. Une utilisation majoritaire de la voiture

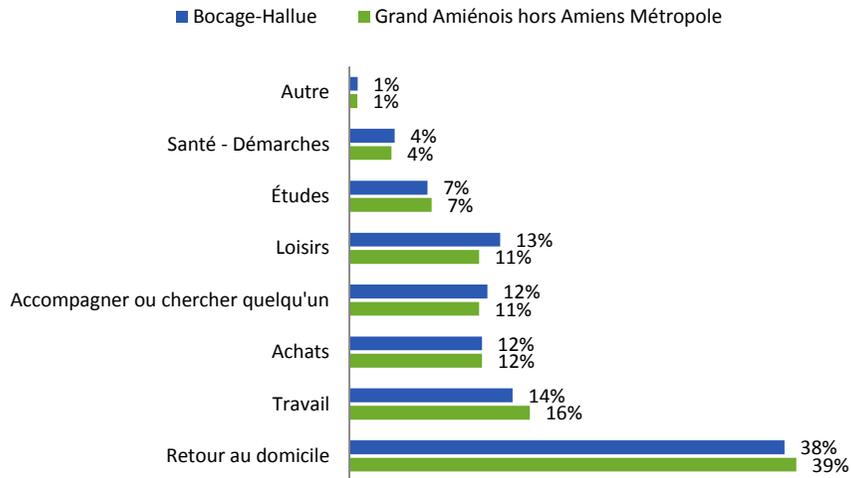
Comme dans le Grand Amiénois hors agglomération, les habitants du Bocage-Hallue effectuent la majorité de leurs déplacements au volant d'une voiture et plus rarement en tant que passager. Toutefois, contrairement à leurs voisins, ils utilisent majoritairement la voiture pour des distances supérieures à 5 km.

La **marche** est le **deuxième moyen de locomotion** et elle est essentiellement pratiquée dans Bocage-Hallue, tout comme le vélo. **1 déplacement sur 2 dans Bocage-Hallue se fait à pied ou à vélo**. Les **transports collectifs**, principalement les **cars scolaires**, sont **peu utilisés**.

Si on s'intéresse à la répartition des distances parcourues selon le moyen de locomotion, la voiture confirme son hégémonie avec 93% des kilomètres parcourus ; les transports collectifs n'en totalisent que 4%.

## Répartition des déplacements selon leur motif de destination

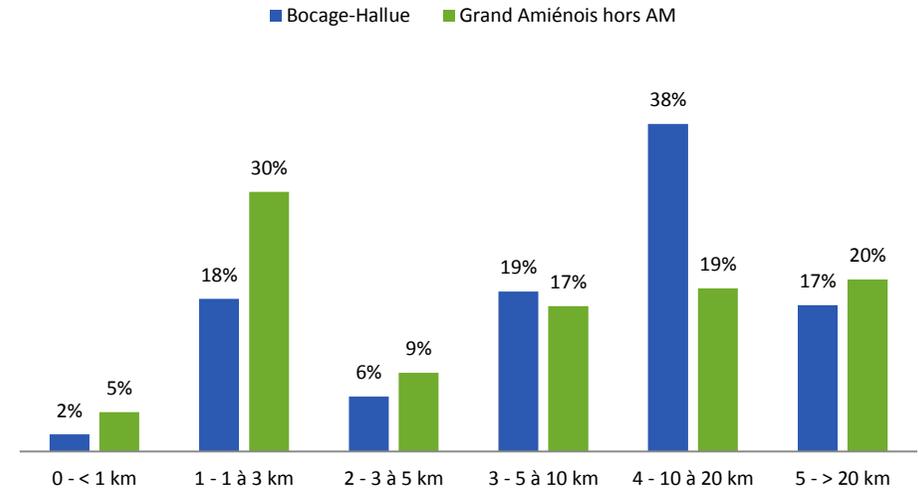
Source : EDGT du Grand Amiénois 2010



*Lecture : 14% des déplacements des habitants du Bocage-Hallue ont pour destination le lieu de travail (habituel ou non).*

## Combien de déplacements en voiture font quelle distance ?

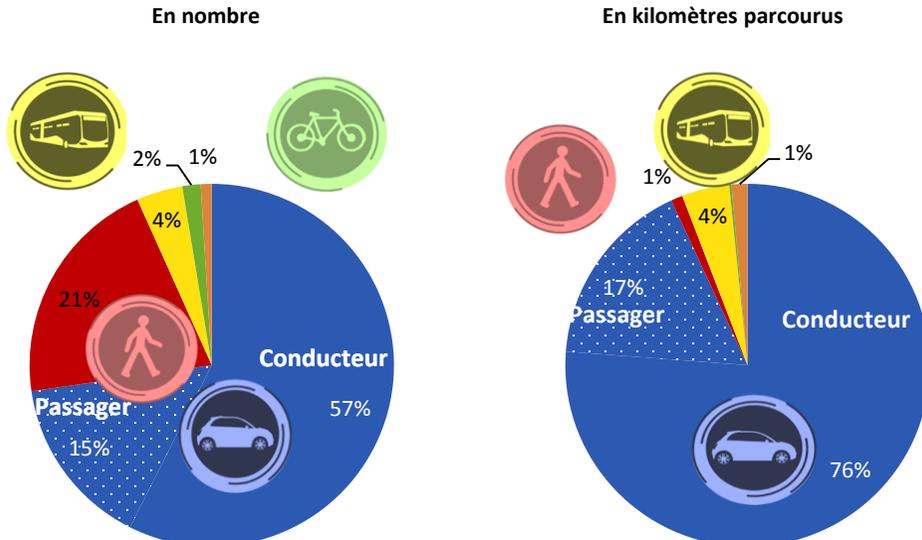
Source : EDGT du Grand Amiénois 2010



*Lecture : 55% des déplacements\* en voiture réalisés par les habitants du Bocage-Hallue font plus de 10 km.*

## Comment se répartissent les déplacements\* des habitants du Bocage-Hallue ?

Source : EDGT du Grand Amiénois 2010



*Lecture : Les déplacements\* en voiture en tant que conducteur représentent 57% des déplacements des habitants du Bocage-Hallue et 76% des distances parcourues un jour de semaine...*

## Estimation du coût réel d'une voiture pour aller travailler

Sources : INSEE et Ministère des Transports - 2012

### Exemple :

Le coût d'une voiture pour un actif résidant à **Villers-Bocage** et travaillant à **Amiens** s'élève à près de **1800 euros par an\*\***.

Ce coût est de **1 500 euros** environ si la voiture « reste au garage » une fois par semaine.

\*\*sur la base d'un aller-retour effectué 5 jours par semaine, 45 semaines par an et réalisé avec une voiture de type standard (soit 0,34 centimes du km, comprenant notamment les coûts de carburant, d'assurance, la décote estimée et l'entretien).

\* : Il s'agit de déplacements intégralement réalisés dans le Grand Amiénois, hors motifs « tournée » et « promenade. **19**

### Avertissement méthodologique

Les personnes retenues pour les calculs sur cette page et la suivante sont les personnes de 5 ans et plus qui, au cours de la journée :

- ne sont pas sorties du Grand Amiénois,
- n'ont pas effectué de promenade ou de tournée,
- et n'ont pas utilisé de moyen de locomotion qualifié dans l'enquête de « autres modes ».

Cela concerne 10 600 habitants, soit 83% des 5 ans et plus.

## 8. 3/4h par jour consacrés aux déplacements

En moyenne, un habitant du Bocage-Hallue consacre 46 minutes par jour à se déplacer, soit 1 minute de plus qu'un habitant du Grand Amiénois hors Amiens Métropole. **33% des habitants passent plus d'une heure par jour à se déplacer**, comme la moyenne des habitants du pays amiénois hors agglomération. Par contre, ils sont nettement plus nombreux à passer ½ h à 1h30 (53% contre 47%).

## 9. Des distances parcourues et des consommations de carburant plus élevées que la moyenne

Un habitant de l'intercommunalité parcourt **30 km par jour**, soit 2 km de plus qu'un habitant des communautés de communes du Grand Amiénois.

En proportion, les résidents du Bocage-Hallue sont plus nombreux à se déplacer sur des distances comprises entre 30 et 60 km. **36% parcourent plus de 40 km par jour**, contre 29% des résidents du pays hors agglomération.

Par conséquent, la **consommation moyenne quotidienne de carburant** d'un habitant du Bocage-Hallue est un peu **plus élevée : 1,5 l équivalent gazole** contre 1,3 l, ce qui représente un **coût journalier de 2€** contre 1,7 €.

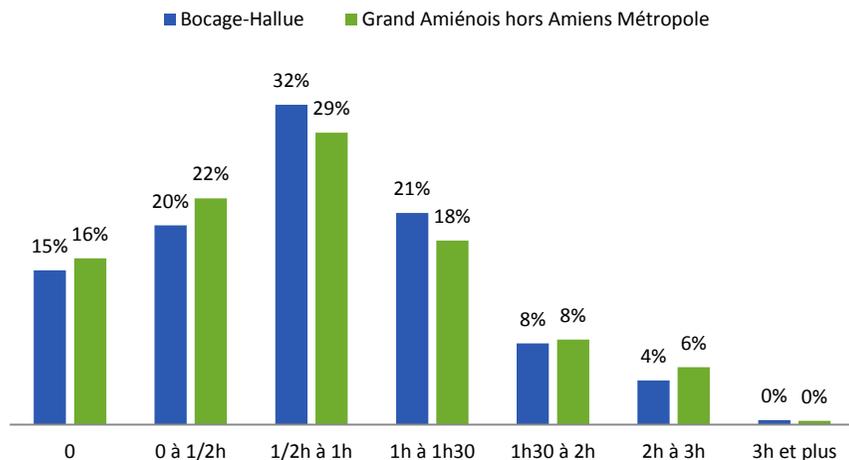
**9% des habitants** utilisent plus de 4 l de carburant par jour. Cela correspond, pour ces personnes, à une **dépense mensuelle supérieure à 100 €**.

Un jour de semaine, **4 habitants sur 10 ne consomment pas directement de carburant**: il s'agit des personnes qui ne se déplacent pas, mais aussi des personnes, qui, au cours de leurs déplacements, sont exclusivement passagers de voiture, marcheurs ou cyclistes... Elles sont, en proportion, moins nombreuses que dans le Grand Amiénois hors Amiens Métropole.



### Combien d'habitants se déplacent combien de temps par jour ?

Source : EDGT du Grand Amiénois 2010

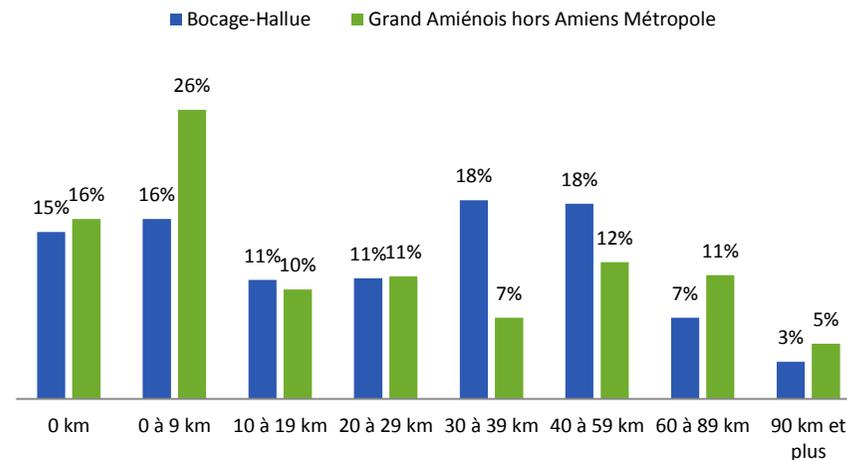


*Lecture : 32% des habitants du Bocage-Hallue consacrent 1/2h à 1 h à se déplacer chaque jour.*



### Combien d'habitants se déplacent sur quelle distance chaque jour ?

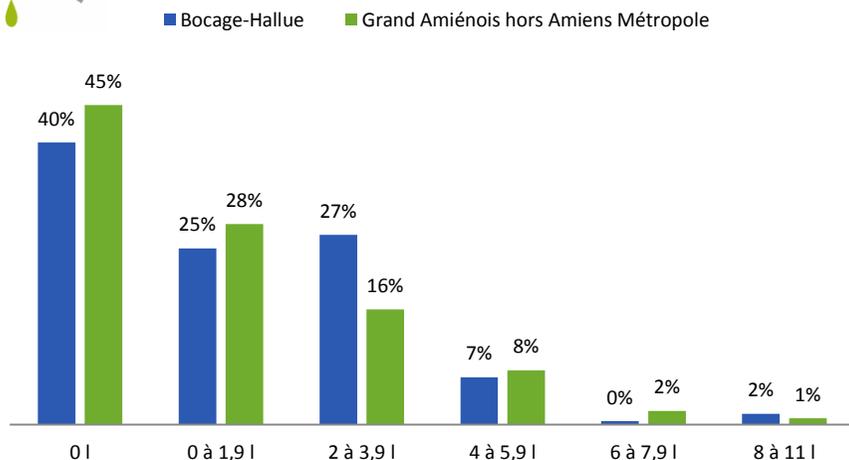
Source : EDGT du Grand Amiénois 2010



*Lecture : 18% des habitants du Bocage-Hallue parcourent 30 à 39 km chaque jour pour réaliser l'ensemble de leurs activités chaque jour.*

### Combien d'habitants consomment quelle quantité de carburant chaque jour (en l éq gazole) ?

Source : EDGT du Grand Amiénois 2010



*Lecture : 27% des habitants du Bocage-Hallue consomment 2 à 3,9 litre équivalent gazole chaque jour pour se déplacer.*

## Ce qu'il faut retenir

**13%** des habitants du Bocage-Hallue restent chez eux un jour moyen de semaine

**48%** fréquentent l'agglomération amiénoise chaque jour

**59 %** se rendent régulièrement dans le centre-ville d'Amiens pour d'autres motifs que travailler ou étudier

**25%** des déplacements sont liés au travail

**93%** des kilomètres parcourus le sont en voiture, **4%** en transports collectifs

La marche, **2<sup>ème</sup>** moyen de locomotion

Un habitant dépense en moyenne **2€/j** en carburant.

# ZOOM SUR... LES COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE TRANSPORT

Région, conseil général, intercommunalités, qui fait quoi en matière de transport ?



## Quelles sont les autorités organisatrices pour le transport régulier de voyageurs ?

- > **La région Picardie** pour les services ferroviaires et d'autocar d'intérêt régional (TER Picardie) et taxis-TER en substitution de points d'arrêt ferroviaires. Elle en confie l'exploitation à la SNCF et à des transporteurs privés d'autocar.
- > Le **conseil général de la Somme** pour les lignes interurbaines départementales (réseau trans'80). Il en confie l'exploitation à 4 sociétés autocaristes par l'intermédiaire d'un marché public.
- > **Amiens Métropole** pour le transport urbain (réseau Amétis). L'exploitant est Kéolis au travers d'une délégation de service public.
- > **Les communes ou groupements de communes**, pour le transport régulier, scolaire ou non, ou le transport à la demande, à condition que le conseil général leur délègue la compétence pour être autorité organisatrice de second rang. C'est le cas de la **communauté de communes du Sud-Ouest amiénois** qui a créé sa propre régie de transport. Une dizaine d'autres regroupements dans la Somme se sont vus déléguer cette compétence.

## Qui organise le transport scolaire ?

- > Il ne faut pas confondre la compétence pour la construction des établissements scolaires et la compétence pour le transport scolaire. La première se répartit entre 3 autorités distinctes : la région Picardie pour les lycées, le conseil général de la Somme pour les collèges, et les communes pour les écoles. À l'inverse, pour le **transport scolaire**, le **conseil général de la Somme est l'unique autorité compétente hors périmètres de transports urbains** d'Amiens Métropole, de la communauté de communes de l'Abbevillois et de la ville de Péronne.
- > Pour les **primaires et collégiens**, le **conseil général** prend totalement **en charge le coût du transport**. Les lycéens participent financièrement à hauteur de 150 € par an, le conseil général finance la différence. Lorsqu'un lycéen prend le train, le conseil général paie son transport à la SNCF.
- > Les **circuits de ramassage** scolaire sont organisés **en fonction de la carte scolaire\***. Le transport individuel en taxi ou ambulance existe dans deux cas : pour les élèves handicapés et pour les élèves de classes spécialisées ne rentrant pas dans la carte scolaire (SEGPA, CLIS, ULIS).

### \* Ramassage scolaire : le cas de Wagnies

*Wagnies ne bénéficie pas de ramassage scolaire pour ses 10 enfants mais le conseil général rembourse une partie des frais kilométriques aux parents.*

# DES CLÉS POUR LE PROJET

Éléments de réflexion pour construire le diagnostic et le PADD

## Commentaire d'habitant

(source : questionnaire adressé aux habitants)

« Habitante de Talmas, j'apprécie en particulier la proximité d'Amiens ainsi que la qualité du cadre de vie des villages de notre communauté de communes. Mais je rêve aussi :

- de pouvoir faire les courses, d'aller à la banque, à la perception ... à Villers-Bocage sans utiliser la voiture (mais il manque une piste gravillonnée ou autre aménagement le long de la RN 25 pour y aller en VTT) ;
- de sentiers réservés aux promenades pédestres et à vélo (et pourquoi pas Talmas - Villers-Bocage?) avec balisage si possible pour les extérieurs au village et quelques bancs permettant aux personnes âgées de s'y reposer ;
- [...]
- ne pas oublier d'améliorer les réseaux numériques ainsi que les transports en commun [...]

## Les problématiques à considérer

> **L'articulation entre urbanisme et déplacements** : la distance à parcourir entre logement, travail, équipements, services ainsi que l'offre de mobilité influent sur les choix individuels de moyen de locomotion et sur l'autonomie - ou non - des personnes dans leurs déplacements. La stratégie en matière de localisation des futurs logements, emplois, services et équipements les uns par rapport aux autres, mais aussi par rapport à ceux qui existent, aux arrêts de transports collectifs et au réseau viaire jouera donc sur les pratiques de mobilité.

> **La gouvernance et l'organisation du système de déplacements** : elles permettent d'agir sur les pratiques de déplacements. Hiérarchie et maillage des voies et chemins, articulation des différents moyens de locomotion entre eux (intermodalité), offre de mobilité, stationnement des véhicules et des vélos... influent en effet sur celles-ci.

> **La qualité des espaces publics** : elle est un facteur essentiel pour retrouver le plaisir de marcher ou de faire du vélo et pour se déplacer en sécurité, quel que soit son âge ou son handicap.

## Les questions soulevées

>> Comment organiser le développement urbain de manière à limiter la dépendance à la voiture et à pérenniser ou développer la desserte en transports collectifs ?

>> Comment permettre aux enfants, aux jeunes, aux personnes âgées, handicapées ou à faible revenu d'être autonomes dans leurs déplacements ?

>> Comment agir sur le système de déplacements de manière à limiter l'usage individuel de la voiture ?

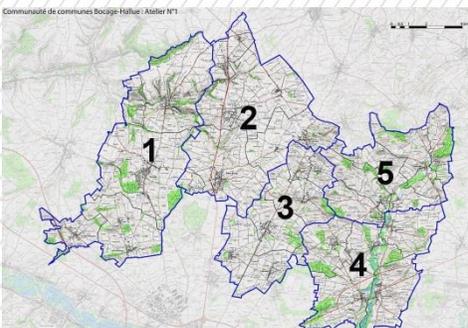
>> Comment aménager les espaces publics pour une plus grande qualité de vie ?



# REGARDS D'ACTEURS

## Mobilité et déplacements des habitants du Bocage-Hallue...

Des réflexions des élus lors de l'atelier PLUI n°1 du 5 février 2014 sur la population, les modes de vie et la mobilité des habitants du Bocage-Hallue, il ressort notamment les éléments ci-contre.



Secteurs définis pour le travail de groupe lors de l'atelier

Principaux lieux fréquentés par la population	Secteur 1: Naours / Wargnies / Flesselles / St-Vaast en-Chaussée / Vaux-en-Amiénois	Secteur 2: La Vicogne / Talmas / Villers-Bocage / Rubempré / Montonvillers	Secteur 3 : Pierregot / Mirvaux / Molliens-au-Bois / Rainneville / Coisy / Cardonnette	Secteurs 4 : St-Gratien / Fréchencourt / Béhencourt / Pont-Noyelles / Querrieu et secteur 5 : Contay / Vadencourt / Bavelincourt / Beaucourt-sur-l'Hallue / Montigny-sur-l'Hallue
Collège	Amiens, Villers-Bocage et Ailly sur Somme (sur dérogation pour Saint-Vaast)	Villers-Bocage Amiens et Doullens (privé)		Villers-Bocage Corbie (Sainte-Colette)
Lycée	Amiens, principalement, et Doullens (à la marge)	Amiens, principalement, et Doullens (à la marge)		Villers-Bocage Corbie (Sainte-Colette)
Travail	Amiens	Amiens Villers-Bocage (collège)	Amiens Villers-Bocage (ZA)	Amiens Corbie Aubigny (Nestlé), Vecquemont (Roquette)
Loisirs	Amiens, Villers-Bocage Doullens (piscine)	Talmas, Villers-Bocage, Rubempré et Flesselles (association et centres de loisirs) Amiens et Corbie (piscine) Amiens (cinéma)	Amiens, Raineville (centre de sport) Villers-Bocage Naours	Amiens, Corbie Saint-Gratien (beaucoup d'associations)
Achats alimentaires	Amiens, Flesselles (Netto), Villers-Bocage (Carrefour) Vignacourt (Aldi) pour les habitants de Saint-Vaast	Amiens (Carrefour) et Doullens principalement, Villers-Bocage, Flesselles	Amiens et Villers-Bocage	Amiens, Corbie Querrieu

Selon les participants à l'atelier, pour l'ensemble des secteurs, Amiens et Villers-Bocage sont les principaux pôles d'attraction. Les habitants du secteur central (n°2) se tournent également vers Doullens, et ceux des secteurs Est (n°4 et n°5), vers Corbie.



## Loi ALUR – Les agences d’urbanisme

« II. – I bis. – Le premier alinéa de l’article L. 121-3 du code de l’urbanisme est remplacé par sept alinéas ainsi rédigés :

Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les collectivités territoriales peuvent créer avec l’État et les établissements publics ou d’autres organismes qui contribuent à l’aménagement et au développement de leur territoire des organismes de réflexion, et d’études et d’accompagnement des politiques publiques, appelés agences d’urbanisme.

Ces agences d’ingénierie partenariale ont notamment pour missions :

- 1°. De suivre les évolutions urbaines et de développer l’observation territoriale ;
- 2°. De participer à la définition des politiques d’aménagement et de développement et à l’élaboration des documents d’urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d’urbanisme intercommunaux ;
- 3°. De préparer les projets d’agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d’approche intégrée et d’harmonisation des politiques publiques ;
- 4°. De contribuer à diffuser l’innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine ;
- 5°. D’accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines.

Elles peuvent prendre la forme d’association ou de groupement d’intérêt public. Ces derniers sont soumis au chapitre II de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d’amélioration de la qualité du droit. Ils peuvent recruter du personnel propre régi par le code du travail. »



Agence de développement et  
d'urbanisme du Grand Amiénois

Contribution de l’Agence de développement et d’urbanisme du Grand Amiénois à l’état des lieux du Plan local d’urbanisme intercommunal de la communauté de communes Bocage-Hallue.

Rédaction et mise en forme : Aduga  
Cartographie et illustrations : Aduga  
Crédits photos : Aduga, Philippe Sergeant – CG80